



Maison de Retraite
DEBROU

NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2013 – 023	CONSENTEMENT A L'HEBERGEMENT DE DONNEES DE SANTE A CARACTERE PERSONNEL ET AU DMP	05/12/2013

A l'attention des résidents,

Au sein de la Maison de Retraite DEBROU, vous bénéficiez de soins spécifiques personnalisés. Dans ce cadre, des données de santé à caractère personnel vous concernant peuvent être hébergées à l'extérieur de l'établissement, par un hébergeur. Cet hébergeur dispose de l'agrément délivré par le Ministre en charge de la Santé, en application des dispositions de l'article L.1111-8 du Code de la Santé Publique et du décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel.

Cet hébergement ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement express ou celui de votre représentant légal (titulaire de l'autorité parentale pour un mineur, tuteur (rice) légal pour un majeur sous tutelle).

La finalité de cet hébergement consiste à :

- Garantir la conservation, l'archivage et la sécurité des données de santé à caractère personnel,
- Assurer le respect des exigences de confidentialité, de sécurité et de pérennité de ces données.

Vous pouvez, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

- Accéder à vos données de santé à caractère personnel hébergées et en demander la rectification ;
- Demander copie de l'historique des accès aux données de santé hébergées, des consultations ainsi que du contenu des informations consultées et des traitements éventuellement opérés.

Seuls les établissements et les professionnels de santé participant à votre prise en soins peuvent accéder aux données de santé hébergées, ainsi que le médecin présent chez l'hébergeur qui, comme le prévoit le code de la santé publique, est le garant de la confidentialité des données de santé à caractère personnel hébergées et veille aux conditions d'accès à ces données dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du code de la santé publique. Ses missions s'exercent dans le cadre de l'organisation prévue dans le contrat qui lie l'hébergeur au responsable du traitement et dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser, par courrier ou par courriel, ou vous rendre directement :

- auprès de la Direction de l'établissement,
- ou auprès du professionnel de santé qui participe à votre prise en soins,
- ou auprès du Médecin de l'Hébergeur.

Aujourd'hui, à l'occasion de votre prise en soins au sein de la Maison de Retraite DEBROU, nous sollicitons votre accord pour la création de votre DMP afin de faciliter la coordination, la qualité et la continuité des soins entre les professionnels de santé qui vous soignent. Seuls les professionnels de santé que vous autorisez peuvent alimenter et/ou consulter votre DMP.

Pour garantir leur confidentialité, les données de votre DMP sont stockées chez un hébergeur national, agréé pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel.

Je vous remercie de bien vouloir renseigner le formulaire « *Consentement écrit à l'hébergement de données de santé à caractère personnel et au DMP* » joint à cette note d'information et me le retourner.

Tous les professionnels de santé de la Maison de Retraite DEBROU sont à votre disposition en cas de besoin.

Vous remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Résident, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : Résidents